

Sécheresse : Niveau Alerte renforcée

Mesures en vigueur à partir du 26 juillet dans le département de la Vienne

Sont interdits :



Nettoyage des
façades, vitrages,
toitures, trottoirs
etc. pour les
particuliers



Remplissage et
vidange de
piscines
privées



Arrosage
pelouses,
massifs,
espaces verts...



Lavage de
véhicules
chez les
particuliers



Arrosage des
terrains de golf
sauf greens et
départs



Sécheresse : Niveau Alerte renforcée

Sont interdits entre 11h et 18h :



Arrosage des
jardins potagers



Arrosage des
terrains de sports

Restent autorisés sans limitation :



Usages prioritaires pour la
santé, la salubrité, la
sécurité civile,
l'abreuvement des animaux

